

# *Livret de convocation*

*Assemblée Générale Ordinaire*

*Vendredi 9 novembre 2018*

INNOVATIVE  
MEDICINE  
FOR EVERYONE  
EVERYWHERE



**ADOCIA**  
innovative medicine for everyone, everywhere





# SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>BIENVENUE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE</b>	<b>2</b>
<hr/>		
<b>2</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>3</b>
<hr/>		
<b>3</b>	<b>TEXTE DES RESOLUTIONS</b>	<b>3</b>
<hr/>		
<b>4</b>	<b>FORMALITES PREALABLES A EFFECTUER POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>4</b>
<hr/>		
<b>5</b>	<b>PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE</b>	<b>5</b>
<hr/>		

---

# 1 Bienvenue à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 9 novembre 2018 à 10h30, au siège d'Adocia, 115 avenue Lacassagne, 69003 Lyon.

Cette assemblée fait suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi Sapin 2 et relatives au vote de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ce nouveau dispositif comporte notamment un vote, dit *ex post*, requis chaque année. Aucune rémunération variable ou prime ne peut être versée aux dirigeants mandataires sociaux avant que l'assemblée générale des actionnaires n'ait statué sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice considéré, tels qu'arrêtés par le conseil d'administration conformément aux principes et critères approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au titre du vote *ex ante*.

Nous vous rappelons qu'en fin d'année 2017, la direction de la Société avait adopté une politique de rémunération prudente caractérisée par un gel des rémunérations et l'absence de versement de primes variables pour l'ensemble des salariés de la Société.

Les efforts portés tout au long de l'année 2017 ont finalement porté leurs fruits en 2018 et une alliance stratégique a été signée avec la société chinoise Tonghua Dongbao. Ce partenariat impacte significativement et favorablement la situation financière de la Société et lui donne également de nouvelles perspectives de développement et de croissance.

Dans ce contexte, il a été décidé de procéder au versement de rémunérations variables à l'ensemble du personnel salarié fin juin.

Il est aujourd'hui proposé que Messieurs Gérard Soula, président directeur général, et Olivier Soula directeur de la R&D et directeur général délégué, bénéficient également du versement d'une rémunération variable qui répond pleinement aux critères et principes approuvés en assemblée générale. Il convient de noter que les montants dont le versement est proposé sont identiques à ceux versés en 2017 au titre des performances de l'année 2016.

Vous trouverez dans le présent livret le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Les différentes modalités de participation à l'Assemblée générale et le formulaire de demande de documents et renseignements prévus à l'article L. 225-88 du Code de Commerce sont également annexés à ce document.

Nous vous remercions de votre confiance.  
Le Conseil d'Administration

---

## 2 Ordre du jour

### Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- lecture du rapport du conseil d'administration,
- approbation du versement d'une rémunération variable au président directeur général, Monsieur Gérard Soula,
- approbation du versement d'une rémunération variable au directeur général délégué, Monsieur Olivier Soula.

---

## 3 Texte des résolutions

### Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

##### Approbation du versement d'une rémunération variable au président directeur général, Monsieur Gérard Soula

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir rappelé que l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société en date du 17 mai 2018 a, aux termes de sa septième résolution, approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport établi précité et attribuables au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Gérard Soula, président directeur général, tels que figurant dans le document de référence 2017, chapitre 3 « gouvernance d'entreprise », section 3.2.4 « Élément soumis au vote des actionnaires en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce »,

constatant qu'aux termes desdits principes Monsieur Gérard Soula peut se voir attribuer une rémunération variable visant à rémunérer une performance particulière ayant un impact majeur sur le développement de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

en application des dispositions du paragraphe II de l'article L. 225-100 du Code de commerce,

approuve le versement à Monsieur Gérard Soula, président directeur général, d'une rémunération variable d'un montant brut de 225 000 euros, ladite rémunération lui sera versée postérieurement à la présente assemblée.

#### Seconde résolution

##### Approbation du versement d'une rémunération variable au directeur général délégué, Monsieur Olivier Soula

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir rappelé que l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires de la Société en date du 17 mai 2018 a, aux termes de sa huitième résolution, approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport établi précité et attribuables au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Olivier Soula, directeur de la R&D et directeur général délégué, tels que figurant dans le document de référence 2017, chapitre 3 « gouvernance d'entreprise », section 3.2.4 « Élément soumis au vote des actionnaires en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce »,

constatant qu'aux termes desdits principes Monsieur Olivier Soula peut se voir attribuer une rémunération variable visant à rémunérer une performance particulière ayant un impact majeur sur le développement de la Société,

après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

en application des dispositions du paragraphe II de l'article L. 225-100 du Code de commerce,

approuve le versement, au titre de ses fonctions salariées de directeur de la R&D, à Monsieur Olivier Soula, directeur général délégué, d'une rémunération variable d'un montant brut de 130 000 euros, ladite rémunération lui sera versée postérieurement à la présente assemblée.

---

## 4 Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale ordinaire

---

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent

---

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale ordinaire, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale ordinaire à zéro heure, heure de Paris (soit le 7 novembre 2018, zéro heure, heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce.

---

## 5 Modes de participation à l'assemblée générale

---

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale pourront :

---

### Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :

- se présenter le jour de l'assemblée générale ordinaire , directement au guichet spécialement prévu à cet effet, muni d'une pièce d'identité,
- ou demander une carte d'admission auprès de :

**BNP Paribas Securities Services**  
CTS Assemblées Générales  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex.

### Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur :

Demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

---

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale ordinaire et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ordinaire, ou toute autre personne pourront :

---

### Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif :

Renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante :

**BNP Paribas Securities Services**  
CTS Assemblées Générales  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex.

### Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur :

Demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressée à :

**BNP Paribas Securities Services**  
CTS Assemblées Générales  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service assemblées générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard 3 jours avant la tenue de l'assemblée générale soit le 6 novembre 2018. Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce par demande adressée à :

**BNP Paribas Securities Services**

CTS Assemblées Générales  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex.

---

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

---

**Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites au nominatif pur :**

L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse suivante: [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com).

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de l'émetteur, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement confirmer sa demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en se connectant avec ses identifiants habituels et en allant sur la page «Mes avoirs – Mes droits de vote» puis enfin en cliquant sur le bouton : « Désigner ou révoquer un mandat ».

**Pour un actionnaire dont les actions sont inscrites au porteur ou au nominatif administré:**

L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse suivante: [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com).

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de l'émetteur, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à :

**BNP Paribas Securities Services**

CTS Assemblées Générales  
Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale.



---

## Questions écrites des actionnaires

---

Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante :

**ADOCIA**

115, avenue Lacassagne

69003 Lyon

ou par email à l'adresse suivante [ag2018@adocia.com](mailto:ag2018@adocia.com).

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

---

## Droits de communication des actionnaires

---

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : [www.adocia.com](http://www.adocia.com), à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée, soit le 19 octobre 2018.

---

## Vous souhaitez vous informer

---

Vous trouverez dans le présent livret de convocation une présentation des résolutions qui sont soumises au vote.

En complément, vous pouvez demander l'envoi du document de référence 2017 déposé à l'Autorité des Marchés Financiers reprenant tous les éléments du rapport de gestion du Conseil d'Administration et disponible sur notre site internet ([www.adocia.com](http://www.adocia.com)).

Il vous suffit de compléter la « demande d'envoi de documents et renseignements » en page suivante.

Vous pouvez également prendre connaissance de l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale sur notre site Internet ou au siège social de la société.

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS LEGAUX VISES AUX ARTICLES R. 225-81 ET R. 225-83 DU CODE DE COMMERCE**

Je soussigné(e),

Nom (ou dénomination sociale) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Propriétaire de \_\_\_\_\_ action(s) sous la forme :

nominative,

au porteur inscrite(s) en compte chez (1) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Demande à recevoir à l'adresse ci-dessus, en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 novembre 2018, les documents visés par l'article R.225-83 du Code de commerce.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2018

Signature :

NOTA : En vertu de l'alinéa 3 de l'Article R 225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'Article R 225-83 dudit Code à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.»

Cette demande est à retourner à **BNP Paribas Securities Services** :

CTS Assemblées Générales  
Grands Moulins de Pantin  
9 rue du Débarcadère  
93761 Pantin Cedex

ou à l'intermédiaire financier chargé de la gestion de vos titres.

(1) indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).

# ADOCIA

Société anonyme au capital de 691.684,40 euros  
487 647 737 R.C.S. Lyon

115 avenue Lacassagne - 69003 Lyon  
Tél. : +33 (0)4 72 610 610  
Fax : +33 (04) 72 363 967

[www.adocia.com](http://www.adocia.com)